

# Certificats d'Économies d'Énergie - CEE

## définition

Le principe des Certificats d'Économies d'Énergie repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics, sur une période donnée, aux fournisseurs d'énergie.

Les CEE sont obtenus en contrepartie d'investissements ou d'actions ayant entraîné une réduction de la consommation d'énergie

## demandeur

La commune

## dossier

La mairie adresse au SIEDA la lettre de demande type (modèle ci-joint) dûment complétée.

## procédure

La commune sollicite le SIEDA.

Pour atteindre les seuils exigés, le SIEDA propose de monter et de déposer en son nom un dossier de CEE portant sur l'ensemble des opérations d'éclairage public et ou sur le patrimoine bâti :

- classification des actions éligibles aux CEE (*à partir des devis...*)
- montage du dossier des CEE (*factures, notices techniques...*)
- dépôt du dossier en DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- attribution des CEE et vente des CEE
- restitution de l'intégralité de la vente des CEE, concernant les actions sur le bâti, aux collectivités

## coût

aucun